## Charte du C2i2e de l'Académie de Lyon

(Universités Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3 et Jean Monnet)







En signant électroniquement cette charte, vous reconnaissez en avoir pris connaissance et vous vous engagez à en respecter tous les points.

L'inscription à la certification C2i2e est une démarche personnelle qui implique le respect des engagements suivants :

Le candidat à la certification C2i2e s'engage à :

- lire l'arrêté du 14 décembre 2010 qui contient notamment le référentiel de compétences du C2i2e ;
- lire la FAQ sur le C2i2e de l'Académie de Lyon qui est disponible à l'adresse suivante :

http://c2i.univ-lyon2.fr/spip.php?article58

(il ne sera pas répondu aux questions posées par courrier électronique dont les réponses figurent dans la FAQ du C2i2e ou sur tout autre site Web mentionné dans la FAQ);

- utiliser exclusivement son adresse électronique universitaire pour la correspondance relevant du C2i2e (le candidat veillera donc à relever régulièrement sa boîte aux lettres universitaire et s'assurera qu'elle n'est pas pleine);
- produire des documents respectant la propriété intellectuelle (toute tentative de plagiat sera transmise à la commission de discipline de l'université compétente et le processus de certification du candidat sera suspendu en attendant le jugement de la commission de discipline);
- respecter la charte informatique de son établissement et des environnements numériques de travail qu'il utilise dans le cadre de sa formation au C2i2e;
- retenir les identifiants et les mots de passe nécessaires pour se connecter aux environnements numériques de travail employés pour la formation au C2i2e;
- respecter son identité numérique en ligne et ne pas proférer sur l'Internet public des propos injurieux, diffamatoires ou contraires à la loi.